

XXXIX^{ème} Congrès de la SFE « MARSEILLE 2023 » du 4 au 7 octobre

La SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE attribuera : **100 « Prix Jeune Chercheur(euse) ou Jeune Endocrinologue » de 250 €**

DESTINES A FACILITER LA VENUE AU CONGRES :

**d'internes du DES d'EDN, ou autres DES, de doctorant(e)s
inscrit(e)s dans une Ecole Doctorale en France :**

- ◆ **Auteur(e)s en premier(ère) d'un résumé sélectionné par le *Conseil Scientifique* pour le Congrès « MARSEILLE 2023 » – les 100 demandes les mieux classées par ce *Conseil* seront sélectionnées (seuls les candidat(e)s, dont les abstracts seront les mieux notés, seront invité(e)s, par le secrétariat de la SFE, à fournir des documents pour constituer un dossier) ;**
- ◆ **Membre de la SFE, IMPERATIVEMENT, et dossier à jour, au moment de la soumission de l'abstract (ou sollicitant simultanément son adhésion à la SFE : voir le formulaire de « demande d'adhésion », en ligne sur le site*) ;**
- ◆ **Inscrit(e)s et présent(e)s au XXXIX^{ème} congrès de la SFE ;**
- ◆ **Non pris(es) en charge par ailleurs (en soumettant votre dossier pour recevoir ce prix Jeune Chercheur(euse) ou Jeune Endocrinologue 2023, vous attestez implicitement, sur l'honneur, que vous n'êtes pas pris(e) en charge par ailleurs dans le cadre de votre participation au congrès « MARSEILLE 2023 ».) ;**
- ◆ **Ayant sollicité ce « Prix Jeune Chercheur(euse) ou Jeune Endocrinologue » en cochant la case correspondante sur le « formulaire » d'abstract en ligne (si vous n'avez pas coché cette case pendant la durée de soumission des abstracts, vous ne pourrez plus prétendre à cette allocation ultérieurement).**

avant le 9 mai 2023

LES RESUMES SONT SOUMIS SUR LE SITE INTERNET DU CONGRES, SELON LES MODALITES COMMUNES (sur le site Internet de la SFE, cliquer sur l'affiche du congrès).

- ✓ **Si et seulement si, sa demande de « Prix Jeune Chercheur(euse) ou Jeune Endocrinologie » est acceptée, il sera demandé au(à la) candidat(e), fin juillet 2023, *uniquement* par courriel, de fournir les éléments nécessaires à la constitution de son dossier, dont une attestation sur l'honneur ; il est de la responsabilité de celui-ci(elle-ci) de s'assurer de la validité de son adresse électronique – **NE RIEN ENVOYER SANS LA SOLLICITATION DU SECRETARIAT DE LA SFE.****
- ✓ Les frais d'inscription au congrès des candidat(e)s dont le résumé aura été retenu pour recevoir le « Prix Jeune Chercheur(euse) ou Jeune Endocrinologie » sont gratuits (s'ils ont déjà été réglés, ils seront remboursés par virement**). Les frais de transport, de restauration et d'hébergement seront remboursés, *sur justificatifs*, jusqu'à un montant **MAXIMUM** de 250 €, par virement**, sur le compte du(de la) récipiendaire, dans un délai de 3 à 4 mois à la suite du congrès. Obligation de fournir une photo (moins de 500 Ko)

* : **si vous possédez déjà un compte-membre, auquel vous ne parvenez plus à accéder, merci de vous adresser au secrétariat – ne surtout pas en créer un second. Si votre compte-membre n'est pas à jour à la date limite de soumission des abstracts, votre dossier « Prix » sera éliminé.**

** : **RIB officiel, obligatoirement téléchargé à partir du site Internet de la banque qui gère le compte du récipiendaire.**